

N°84 // AVRIL 2022

MON VILLAGE MAGAZINE

www.montauroux.com



LE MAGAZINE DE MONTAUROUX



LA LETTRE DU MAIRE P 5

AVIRON SAINT CASSIEN P 22

LA MAISON POUR TOUS P 18

HOMMAGE FERNAND FELIX P 28

DIDIER PUGNERES

DÉMOLITIONS MÉCANIQUES TERRASSEMENTS DE MASSE & PARTICULIERS ENROCHEMENTS

**GABIONS - VOIRIE ET RÉSEAUX DIVERS - ASSAINISSEMENT
PISTES DFCI - REVALORISATION DE MATÉRIAUX**



245 Chemin des Cigales - 83440 Montauroux
Tél. 04 94 76 11 83 - www.pugneres.fr

Sommaire

Editorial	p 03
La lettre du Maire	p 05 à 06
Compte rendu CM 03/12/21.	p 07 à 09
Compte rendu du CM du 14/01/22	p 10
Affaires scolaires	p 11
Affaires sociales	p 12 à 13
Prévision Budgétaire	p 14
Médiathèque	p 15
Noël 2021	p 16
Maréchal Juin	p 17
Maison Pour Tous	p 18
Ciné Festival	p 19
Vivre Agir aux Estérêts.	p 20
Loisirs et Fêtes aux Estérêts	p 21
Aviron Saint Cassien.	p 22 à 23
La Source	p 24
ACEV	p 25
Judo.	p 26
Gymnastique	p 26
Ecuries Fondurane	p 27
Les Poun's en Herbe	p 28
Liste non majoritaire	p 29
Hommage à F. Félix	p 30
Etat Civil	p 31
Prochain numéro	p 31

Directeur de la publication
Jean-Yves Huet
Assistants :
Baptiste Dalmasso - Philippe Vizier

Communication mairie
Place du Clos
Valérie Dugelay
Tél.: 04.94.50.41.00 - Fax : 04.94.50.41.10.
Mail : mairie@montauroux.com

Conception & Impression
Creamania Communication
www.crea-mania.com
Centre Agora - 83440 Callian (Var)
Tél. 04 94 85 71 39
contact@crea-mania.com
www.crea-mania.com

Crédits photos : Mairie, Associations,
Barbara Cuch, Patrick Damoulakis,

Revue Municipale de Montauroux
Tirage 3600 exemplaires
Dépôt légal à parution (Avril 2022)



Editorial

En 60 ans, la population de Montauroux a été multipliée presque par huit, passant de 900 à 7000 habitants. Une telle progression est sans commune mesure avec celle de la France, qui n'a augmenté pendant cette même période que de 45%. Comment expliquer la forte attractivité de notre commune et comment prévoir son évolution dans les prochaines décennies ?

A partir de 1962, il y a 60 ans à la fin de la guerre d'Algérie, les pieds noirs, confrontés au dilemme de « la valise ou le cercueil », débarquent en métropole et choisissent de préférence le sud de la France. Plusieurs familles s'installent alors à Montauroux et s'y intègrent facilement. Dans la même décennie commencent l'important chantier du Barrage de Saint Cassien et la mise en eau du lac. Pour assurer la main d'œuvre, des Tunisiens venus de la ville de M'Saken près de Sousse resteront à Montauroux à l'issue du chantier.

Un peu plus tard, au début des années 1970, l'ouverture de l'échangeur des Adrets sur l'autoroute A8 va faciliter l'accès à la Côte d'Azur et à ses entreprises et services. Aussi, profitant des prix encore abordables des terrains à Montauroux, des jeunes actifs s'y installeront définitivement. Cet afflux va se poursuivre encore pendant plusieurs décennies avec les constructions du quartier des Estérêts du Lac.

Ces dernières années, la loi ALUR autorisant la densification des bâtiments dans les zones urbanisées, permet à de jeunes couples ou de nouveaux retraités de s'installer à Montauroux. Enfin, le coronavirus et ses différents variants ont conduit au développement du télétravail et du e-commerce avec pour conséquence l'arrivée de nouveaux habitants lassés de la vie dans les grandes agglomérations.

Si la vie est plus facile au soleil comme le chantait Charles Aznavour, c'est prioritairement qu'elle s'oriente vers des environnements encore préservés. Montauroux en est un exemple, mais qui ne peut conserver son attractivité qu'en mettant fin à une urbanisation galopante. Un tel coup de frein est nécessaire : les ressources en eau dépendant essentiellement de la Siagnole risquent de ne plus répondre à une demande toujours plus forte. La modification récente du PLU de Montauroux, votée par le conseil municipal, permet de maîtriser la progression démographique et d'espérer que notre futur réponde à nos rêves.

La Rédaction

Le Grand Jardin en Fête des Créateurs



*Stands
Animations
Ateliers
Restauration*

Bijoux, Mode, Art, Déco...

6 AU 8 MAI 2022

FAYENCE LE GRAND JARDIN

www.le-grand-jardin.net



La lettre du Maire

Chers Montaurousiennes,
chers Montaurousiens, mes chers amis,

Comme chaque année les mois de février et mars représentent la période la plus intense de l'année avec la préparation budgétaire.

Ces deux dernières années, nous avons concentré tous nos efforts sur l'élaboration du projet puis le suivi du chantier de la maison médicale. Celle-ci devrait ouvrir ses portes au plus tard début avril et je rappelle que ce sont dix professionnels de santé qui ont accepté de nous suivre dans cette aventure. L'Etat, la région et le département ont participé de façon importante au financement de ce projet structurant pour notre territoire tout entier et c'est grâce à cette implication de chacun qu'une infrastructure de ce type aura pu voir le jour sans grever les finances d'une petite commune comme la nôtre. Merci donc à tous ceux qui se sont impliqués dans un pareil chantier et souhaitons donc une réussite pleine et entière aux professionnels qui vont œuvrer pour une offre de santé de proximité.

Maintenant, c'est vers l'école que nous nous tournons. La population a augmenté (même si le recensement de 2019 n'a pas permis de le démontrer). Les enfants sont donc plus nombreux et il nous faut donc agrandir l'école. Nous avons choisi de réaliser deux classes supplémentaires à l'école du Lac, considérant que la plaine était le secteur le plus approprié mais aussi le plus demandé. Ces deux classes devraient pouvoir ouvrir à la rentrée 2024. Nous disposerons alors de quoi faciliter le travail des enseignants et l'apprentissage de nos enfants.

Il faut également repenser la place du village. Celle-ci n'a pas vocation à demeurer un parking comme c'est le cas à l'heure actuelle. Cette décision temporaire qui avait été prise à la demande des commerçants pour compenser la fermeture du parking « Veyan » pendant les travaux de la maison médicale ne doit pas perdurer. La place centrale d'un village provençal n'a pas vocation à être transformée en parking, d'autant que les voitures dites « tampons » sont légion et de ce fait il n'y a pas plus de possibilités de se garer pour faire ses courses. En avril, la zone bleue sera de nouveau appliquée strictement avec création d'un arrêt minute le long de l'Avenue Camille Pauc tout ceci en attendant le rendu de l'étude de l'aménagement global de la place confiée au CAUE. Un village attractif est la seule possibilité aujourd'hui de faire en sorte que le centre puisse survivre voire se développer. L'abandon des différentes institutions qui faisaient la vie d'un village auparavant, la poste, la banque, la pharmacie ainsi que les changements des habitudes de consommation font le lit de la désertification des centres bourgs et entraîne une chute de la fréquentation des petits commerces. J'en profite pour saluer ceux qui y croient encore et qui continuent malgré tout et comme je ne cesse de le répéter depuis maintenant plus de huit ans, il en va de la responsabilité de chacun de les aider en y allant faire un peu de nos courses et à nous, les élus, de trouver de nouvelles idées qui encouragent d'autres commerces à s'installer pour rendre notre village plus animé et donc plus attractif.

Nous envisageons également en ce moment, l'aménagement du rond-point de Fondurane obtenu de haute lutte en 2019 et après 20 ans d'attente. Ce projet est à l'étude depuis plusieurs années maintenant et une définition traditionnelle à l'instar des deux autres carrefours que nous avons aménagés depuis 2014 devrait voir le jour cette année, projet qui rappellera lui aussi la Provence dans la continuité des deux précédents.

Un gros chantier auquel nous devons nous atteler également c'est la réhabilitation des logements communaux. Les nouvelles dispositions réglementaires en matière notamment d'économie d'énergie nous obligent à revoir l'ensemble de ces habitations et le travail est d'autant plus compliqué qu'il faut pouvoir loger temporairement les familles qui les occupent. Si on rajoute à ce problème le coût des travaux, tout ne pourra pas être fait en un jour. Nous ferons donc le maximum pour essayer de respecter au plus tôt la réglementation dont la logique est l'amélioration du confort et des économies substantielles pour les occupants.

Un travail est également à faire sur le réseau des eaux pluviales. Bien qu'en ce moment il ne pleuve pas (ce qui risque de poser beaucoup de problèmes cet été), il est à craindre des épisodes pluvieux de plus en plus intenses avec leurs cortèges de dégâts et d'inondations. « Le pluvial » comme on dit, représente des travaux conséquents et donc longs et coûteux et là aussi les moyens de la commune ne permettent de les réaliser que graduellement, sur des plans d'investissements à long terme avec les demandes de subventions qui vont avec.

Je terminerai mes propos en parlant de l'intercommunalité. Un grand chantier se termine, celui de la réhabilitation de la base d'aviron qui nous dote d'ores et déjà d'une infrastructure que d'aucun juge, et notamment les utilisateurs, extraordinaire. Elle est désormais prête à recevoir les équipes nationales qui souhaitent venir s'entraîner pour les jeux olympiques de Paris 2024. Que de chemin parcouru depuis le hangar en tôle des années 70, puis l'aménagement vieillissant des années 80 qui à notre arrivée en 2014 nous est apparu totalement obsolète. La base était Montaurousienne mais utilisée par tout le territoire et hors de nos moyens financiers pour la réhabiliter. Il m'est apparu licite alors de demander à l'intercommunalité de l'inclure dans le « pool » des infrastructures sportives du territoire (stade de Football de Fayence, stade d'athlétisme de Tournettes, les deux gymnases des collèges notamment) de façon à disposer des moyens nécessaires à sa réhabilitation et son entretien. Ensuite il fallut jouer les médiateurs entre les différents clubs utilisateurs, rappeler à la ligue PACA que nous étions les principaux financeurs et que nous étions chez nous sur le lac de Saint-Cassien et que de ce fait les décisions finales devaient nous appartenir. Le résultat est unanimement à la hauteur des attentes et qui fait prédire à certain un futur champion olympique issu de notre territoire et j'en profite pour remercier le président René UGO et tous mes collègues maires du territoire de Fayence qui ont voté et accompagné à l'unanimité ce projet

Et que dire du transfert de l'eau et l'assainissement qui a permis d'ores et déjà de corriger certaines irrégularités que nous n'avions pas la possibilité de détecter nous-mêmes. Le passage à une dimension supérieure va permettre également de lancer des études absolument indispensables pour ensuite investir intelligemment et mutualiser les dépenses. Les déboires que nous avons connus en ce qui concerne la station d'épuration des Estérets du Lac où le contracteur a fini par nous laisser tomber sans qu'aucun recours ne soit possible du fait de la défaillance du maître d'œuvre. Je salue l'implication et la compétence des agents du nouveau service intercommunal qui ont su mettre en œuvre une solution provisoire, étudier un nouveau projet et le mettre en œuvre dans l'urgence et en un temps record. Je peste également contre les procédures réglementaires qui

nous obligent à passer des marchés à des soi-disant « mieux disant » qui s'avère parfois (trop souvent ?) peu fiables à l'usage. Evidemment dans ce cas, et ce qui est la même règle pour les autres, Montauroux aura à payer un supplément en ce qui concerne l'assainissement et donc sur la facture d'eau, mais celui-ci sera lissé sur la période correspondant à la durée de vie de l'installation en question. Il en est de même en ce qui concerne l'eau proprement dite où les investissements indispensables ont trop longtemps été différés et toujours pour les mêmes raisons. Ne pas dépenser à un avantage : maintenir un coût de l'eau très bas. En contrepartie cela ne fait que différer des dépenses conséquentes qui s'avèrent un jour obligatoires. Si on rajoute la sécheresse que nous subissons aujourd'hui, une grande remise en question est inévitable. Il faut donc, avant que de vouloir trouver de nouvelles ressources qui ne sont pas légions, réhabiliter les réseaux pour lutter contre les fuites, revoir le stockage en construisant de nouveaux bassins, et surtout il faut inculquer à chaque habitant de notre territoire que l'eau est un bien précieux et qu'il faut l'économiser. Moins de consommation d'eau c'est également une facture d'assainissement qui baisse puisque pour ceux qui sont « branchés » au tout-à-l'égout, les deux factures sont étroitement liées, la deuxième étant calculée par rapport au m3 d'eau consommés. Comme pour les déchets, si chacun fait le nécessaire, la note peut très bien rester la même voire diminuer ; il en va de l'implication de chacun, du sens des responsabilités et du sens civique qui, s'il est partagé, nous permettra de moins dépenser, de faire des économies et la finalité ultime, de laisser de l'eau dans la rivière pour les organismes vivants qui la peuplent et préserver notre planète pour les générations, nos générations futures.

Enfin, comment ne pas penser à l'Ukraine envahie par l'armée russe avec pour objectif de la rayer de la carte des nations libres et souveraines. Partout, se mettent en place des structures pour aider les familles qui ont choisi la France pour s'y réfugier. Il est de notre devoir de saluer leur courage et de leur apporter notre soutien matériel et moral.

Jean-Yves HUET,
Maire de Montauroux



COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU VENDREDI 3 DÉCEMBRE 2021

01/ Décision modificative n°4 - Budget commune - Exercice 2021

Considérant qu'il convient d'ajuster les inscriptions budgétaires de l'exercice afin notamment de prendre en compte les éléments suivants :

Section de fonctionnement :

- Ajustements de divers articles dans les chapitres 60, 61 et 62.
- Recettes supplémentaires liées au remboursement de l'assurance statutaire (maladies, AT) de 45 000 €.
- Recettes supplémentaires liées aux droits de mutation de 100 000 €.

Section d'investissement :

- Recettes complémentaires liées à la taxe d'aménagement de 30 000 €.
- Dépenses relatives au chapitre 21 (terrain, immeuble, voirie).

Ces ajustements permettent d'augmenter le virement de la section de fonctionnement vers la section d'investissement à hauteur de 130 000 €.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité des voix :

- Approuve la décision modificative n° 04 au budget de la Commune afférent à l'exercice 2021, telle qu'annexée à la présente.

02/ Tarifs des concessions funéraires

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité des voix :

- Fixe, à compter du 1er janvier 2022, les tarifs des différentes concessions au cimetière communal, selon les modalités et caractéristiques suivantes :

Catégories de sépultures	Durées	Nombre de places	Anciens tarifs en € (01/12/2019)	Tarifs en € au 01/01/2022
Concessions pleine terre	15	1	340.00	340.00
		2	370.00	370.00
Concession à bâtir (Y compris renouvellement).	30	2	1 000.00	1 000.00
		3	1 200.00	1 200.00
	6 (Renouvellement)	4	1 400.00	1 400.00
		6	1 600.00	1 600.00
Columbarium	15	2	1 000.00	1 000.00
	30	2	1 300.00	1 300.00

03/ Dégrèvement d'une facture d'eau et d'assainissement.

Suite au décès de l'intéressé, Gérard de la Tribouille, il est proposé au Conseil municipal, de manière exceptionnelle, et au regard des incertitudes liées à ces facturations, d'autoriser un dégrèvement total de la facture concernée à savoir :

Facture	Titulaire abonnement	Montant Total	Montant Eau	Montant Assainissement
N° 2019-001-000696	M Gérard DE LA TRIBOUILLE	2 580.81 €	1 930.65 €	650.16 €

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité des voix :

- Approuve le dégrèvement de la facture d'eau et d'assainissement de M Gérard DE LA TRIBOUILLE .
- Sollicite auprès de M le Trésorier l'annulation des poursuites en l'espèce.

04/ Engagement, liquidation et mandatement des dépenses d'investissement.

Considérant que dans le cas où le budget d'une collectivité territoriale n'a pas été adopté avant le 1er janvier de l'exercice auquel il s'applique, l'exécutif de la collectivité territoriale est en droit, jusqu'à l'adoption de ce budget, de mettre en recouvrement les recettes et d'engager, de liquider et de mandater les dépenses de la section de fonctionnement dans la limite de celles inscrites au budget de l'année précédente.

Il est en droit de mandater les dépenses afférentes au remboursement en capital des annuités de la dette venant à échéance avant le vote du budget. En outre, jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'au 15 avril, en l'absence d'adoption du budget avant cette date, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette et aux restes à réaliser.

L'autorisation mentionnée à l'alinéa ci-dessus précise le montant et l'affectation des crédits.

Les crédits correspondants, visés aux alinéas ci-dessus, sont inscrits au budget lors de son adoption. Le comptable est en droit de payer les mandats et recouvrer les titres de recettes émis dans les conditions ci-dessus.

Chapitre	Crédits votés au BP 2021	RAR 2020 inscrits au BP 2021	Crédits ouverts au titre de décisions modificatives votées en 2021				Montant total à prendre en compte (Hors RAR)	% des crédits
			DM N°1	DM N°2	DM N°3	DM N°4		
20	129772.70 €	135680.36 €	5500.00 €	0.00 €	95500.00 €	0.00 €	230822.70 €	57705.68 €
204	11310.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €	5752.28 €	0.00 €	17062.28 €	4265.57 €
21	1038970.44 €	475371.51 €	33485.21 €	0.00 €	190401.00 €	160160.28 €	1423016.93 €	355754.23 €
23	2260177.42 €	13140.00 €	460000.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €	2720177.42 €	680044.36 €
TOTAL							4391079.33 €	1097769.83 €

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité des voix :

- Autorise, jusqu'à l'adoption du budget primitif de la Commune de l'exercice 2022, l'engagement, la liquidation et le mandatement des dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice 2021, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette, et les restes à réaliser 2020 inscrits sur l'exercice 2021, et ce, telles que désignées ci-dessus.

05/ Création d'emplois (Nominations en qualité de stagiaire)

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des voix :

- Crée les emplois selon les caractéristiques suivantes :

Service	Fonction	Catégorie	Grade	Groupe Hiérarchique	Echelle	Temps de travail
Affaires scolaires	Animateur accueil périscolaire. Accueil de loisirs	C	Adjoint d'Animation (2 postes)	1	C1	35 h
Multi accueil Petite enfance « Les P'tites canailles »	Agent d'entretien	C	Adjoint Technique	1	C1	20 h
Entretien restauration	Agent d'entretien et de restauration	C	Adjoint Technique	1	C1	28 h
Technique	Agent des Espaces verts/Propreté	C	Adjoint Technique	1	C1	35 h

- Dit que les crédits nécessaires sont prévus au budget de la Commune.
- Modifie en conséquence le tableau des effectifs de la Commune.

06/ Création de postes dans le cadre du dispositif du Parcours Emploi Compétences (PEC).

Le contrat Parcours emploi compétences (P.E.C.) a pour objet de faciliter l'insertion professionnelle des personnes sans emploi rencontrant des difficultés sociales et professionnelles particulières d'accès à l'emploi. A cette fin, il comporte des actions d'accompagnement professionnel.

Le Conseil municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité des voix :

- Crée trois (3) emplois dans le cadre du Parcours Emploi Compétences (PEC) dans les conditions suivantes :
 - Contenu des postes : tous services
 - Durée des contrats : 12 mois
 - Rémunération : SMIC
- Autorise M le Maire à mettre en œuvre l'ensemble des démarches nécessaires pour ces recrutements et à intervenir à la signature de la convention et des contrats de travail à durée déterminée.



COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU VENDREDI 3 DÉCEMBRE 2021

07/ Règlement formation (mise à jour et intégration du CPF).

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité des voix :

- Approuve le règlement formation au sein de la collectivité comportant notamment les éléments suivants :

- La prise en charge des frais pédagogiques se rattachant à la formation suivie au titre du compte personnel d'activité est organisée de la façon suivante :
 - Un maximum de 5 dossiers de demande de CPF accordés par an
 - Lorsqu'un dossier est accepté, la collectivité prendra en charge les frais pédagogiques qui se rattachent à la formation suivie jusqu'à une hauteur de 80% (sous réserve du respect d'un plafond de dépenses de 4 000 euros par dossier accepté). L'agent aura alors à sa charge les 20% restants.
 - Les frais occasionnés par le déplacement des agents lors de ces formations ne sont pas pris en charge.
 - Lors de l'instruction des demandes de formation au titre du CPF, certaines requêtes sont considérées comme prioritaires (il s'agit de critères de priorisation et non d'accessibilité). C'est le cas lorsqu'elles visent notamment à :
 - Suivre une action de formation, un accompagnement ou bénéficier d'un bilan de compétences permettant de prévenir une situation d'incapacité à l'exercice des fonctions.
 - Suivre une action de formation ou un accompagnement à la validation des acquis de l'expérience par un diplôme, un titre ou une certification inscrite au répertoire national des certifications professionnelles.
 - Suivre une action de formation de préparation aux concours et examens
 - Prévoir un projet ayant une utilité pour la collectivité
- Ces formations prioritaires ne sont pas hiérarchisées entre elles.
- Inscrit les crédits correspondants au budget de la Commune.

08/ Acquisition immeuble cadastré section K n° 41 – Lieu dit le Village.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité des voix :

- Approuve l'acquisition de l'immeuble suivant, au prix de 30 000 €, frais en sus à la charge de la Commune,

Propriétaires Actuels (le vendeur)	Propriétaire Futur (l'acquéreur)	Références Cadastres	Superficie	Prix de vente (Frais en sus à la charge de la Commune)
FORTOUL Jean-Michel	Commune Montauroux	K n° 41 (lot n° 001 : 97/1000)	20 m²	30 000 €

- Autorise le Maire ou M. le 1er Adjoint dans l'hypothèse d'un acte administratif, à signer l'acte de vente, qui sera publié au bureau des hypothèques pour enregistrements.
- Dit que les crédits nécessaires sont inscrits au budget de la Commune afférent à l'exercice en cours.

09/ Acquisitions de parcelles de terrain – Quartier Bigarel.

Les propriétaires suivants ont souhaité nous céder les parcelles leur appartenant pour un prix d'un euro (1 €) au regard de l'intérêt public de l'opération.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des voix :

- Approuve l'acquisition des parcelles suivantes, selon les modalités ci-après :

Propriétaires Actuels (le vendeur)	Propriétaire Futur (l'acquéreur)	Références Cadastres	Superficie	Prix de vente (Frais en sus à la charge de la Commune)
Les copropriétaires : M. GORDANENGO Pierre M. GORDANENGO Philippe M. GORDANENGO Jérôme	Commune de Montauroux	I n° 4589	256 m²	1 €
Mme BUCHET Hélène M. SLOSSE Bruno	Commune de Montauroux	I n° 4591	338 m²	1 €
Les demeures de tradition. M. PELISSIER Stéphane	Commune de Montauroux	I n° 4547	24	1 €

- Autorise le Maire ou M. le 1er Adjoint dans l'hypothèse d'actes administratifs, à signer les actes de vente, qui seront publiés au bureau des hypothèques pour enregistrement.
- Dit que les crédits nécessaires sont inscrits au budget de la Commune afférent à l'exercice en cours.

10/ Intercommunalité – Rapport de la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées (CLECT) – Approbation.

La loi Notre, ayant entraîné le transfert obligatoire des zones d'activités économiques (ZAE) des Communes vers la Communauté de Communes à compter du 01/01/2017. Le rapport de la CLECT doit être approuvé par délibérations concordantes à la majorité qualifiée des communes membres (soit la moitié des conseils municipaux représentant les 2/3 de la population totale, soit les 2/3 des conseils municipaux représentant la moitié de la population totale). Ces délibérations doivent être prises dans les 3 mois suivant la transmission du rapport par le Président de la CLECT.

Considérant que la Commune de Montauroux présente les ZAE communales suivantes, transférables à la Communauté de Communes du Pays de Fayence :

- Apier
- Vincent
- Fondurane
- La Barrière.

Considérant que l'évaluation des charges liées aux coûts des ZAE transférés s'élève à 34 590 €/an ;

En conséquence, l'attribution de compensation (AC) annuelle versée à la Commune, à compter du 1er janvier 2022, sera fixée à 478 026.30 € (au lieu de 512 616.29 € en 2021).

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité des voix :

- Approuve le rapport de la CLECT.
- Dit que la présente délibération sera transmise à la Communauté de Communes du Pays de Fayence.



TRANSLOVET Agent

RENAULT



Renault
ARKANA

RD 562, 83440 Callian (en face de AGIP)
Tél. 04 94 76 57 29 - sophie.renaultcallian@gmail.com

11/ Procédure de « désherbage » Médiathèque Municipale.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité des voix :

- Autorise le déclassement des documents suivants, provenant de la médiathèque municipale :
 - Documents en mauvais état,
 - Documents au contenu obsolète,
 - Documents ne correspondant plus à la demande de nos lecteurs,
 - Exemplaires multiples.

Sur chaque document sera apposé un tampon « Rayé à l'inventaire ».

Une liste précise est établie et jointe à la présente délibération.

- Dit que ces documents pourront être cédés gratuitement à des institutions ou associations, ou à défaut détruits et, si possible, valorisés comme papier à recycler.
- Dit que l'élimination d'ouvrages sera constatée par un procès-verbal mentionnant le nombre d'ouvrages éliminés et leur destination, auquel sera annexé un état des documents éliminés comportant les mentions d'auteur, de titre et de numéro d'inventaire.
- Charge le ou la responsable de la médiathèque municipale de procéder à la mise en œuvre de la politique de régulation des collections telle que définie ci-dessus et de signer les procès-verbaux d'élimination.

12/ Avis du Conseil Municipal – Dérogation au repos dominical 2022.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité des voix :

- Emet un avis favorable quant à la dérogation au repos dominical des commerces de détail, et pour les branches des établissements de commerce de détail Habillement et Alimentaire, situés sur le territoire de la Commune de Montauroux, les jours suivants :

- Le dimanche 27 Novembre 2022
- Le dimanche 4 décembre 2022
- Le dimanche 11 décembre 2022
- Le dimanche 18 décembre 2022.

13/ Conseil Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance (CLSPD).

Le conseil local de sécurité et de prévention de la délinquance constitue le cadre de concertation sur les priorités de la lutte contre l'insécurité et de la prévention de la délinquance dans la commune.

Il favorise l'échange d'informations entre les responsables des institutions et organismes publics et privés concernés, et peut définir des objectifs communs pour la préservation de la sécurité et de la tranquillité publiques. Il assure l'animation et le suivi du contrat local de sécurité lorsque le maire et le préfet, après consultation du procureur de la République et avis du conseil, ont estimé que l'intensité des problèmes de délinquance sur le territoire de la commune justifiait sa conclusion.

Il est consulté sur la définition, la mise en œuvre et l'évaluation des actions de prévention de la délinquance prévues dans le cadre de la contractualisation entre l'Etat et les collectivités territoriales en matière de politique de la ville. Son secrétariat est assuré sous l'autorité de son président.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité des voix :

- Crée un Conseil Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance (CLSPD) dont la composition sera fixée par arrêté municipal.

14/ Avenant 01 – Règlement de la restauration scolaire.

Il est proposé au conseil municipal d'appliquer en raison des circonstances exceptionnelles relatives à l'épidémie du COVID 19, un délai de carence d'un jour.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité des voix :

- Approuve l'avenant 01 du règlement de la restauration scolaire en vue d'appliquer un délai de carence d'un jour en cas d'absence d'élèves du fait d'une absence liée à la situation épidémique du COVID 19 ;





VALTERRA

TERRASSEMENT
ASSAINISSEMENT - AMÉNAGEMENTS
DÉMOLITION - VRD

04 94 39 54 66
1624 RD 562 – LA LOMBARDIE - 83440 TOURETTES



PC Immobilier

Contactez
Patrice Cochet
au 07 77 60 82 00

Transaction
Location
Expertise immobilière

3 rue de Lyle - 83440 Callian
www.pcimmobilier.com - contact@pcimmobilier.com



COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU VENDREDI 3 DÉCEMBRE 2021

01/ Huis clos

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des voix :

- Décide que la séance du conseil municipal du 14 janvier 2022 se réunisse à huis clos.

02/ Décision modificative n° 5 – Budget de la Commune – Exercice 2021.

Les décisions modificatives peuvent être adoptées à tout moment après le vote du budget primitif et peuvent même, pour la section de fonctionnement, être votées jusqu'au 21 janvier de l'année suivante afin d'ajuster les crédits destinés notamment à régler les dépenses engagées avant le 31 décembre.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité des voix :

- Approuve la décision modificative n° 05 au budget de la Commune afférent à l'exercice 2021, Dit que la présente délibération sera transmise au représentant de l'Etat au plus tard cinq jours après le délai limite fixé pour leur adoption.

03/ Convention et avenant (tarifs 2022) relatifs à la prestation de service avec l'Association Inter Professionnelle de Santé au Travail du Var (AIST 83). Exercice 2022.

Il convient de se prononcer sur la convention et l'avenant (tarifs 2022) attribuant à l'AIST 83 les prestations relatives à la médecine du travail pour le compte de la Commune de Montauroux, pour l'exercice 2022,

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité des voix :

- Approuve les termes de la convention de prestation de service AIST et l'avenant (tarifs 2022),
- Autorise le Maire à signer la convention de prestation de service pour l'exercice 2022 et l'avenant (tarifs 2022), entre l'Association Inter Professionnelle de Santé du Travail du Var (AIST 83) et la Commune de Montauroux.

04/ Gratuité de l'abonnement à la médiathèque pour les personnes de moins de 26 ans.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité des voix :

- Approuve la gratuité de l'abonnement à la Médiathèque de MONTAUROUX pour les personnes de moins de 26 ans.

05/ Cession de parcelles de terrain – Lieu dit l'Apier.

La Commune entend céder les parcelles constitutives de délaissés de voie à la SCI de l'Apier selon les modalités ci-après énoncées, à savoir une superficie totale de 3 109 m2 pour un euro.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à la majorité des voix, moins quatre abstentions (Mmes SIMON Marie-Hélène, BRUNET Véronique, Mrs THEODOSE Christian, GAL Eric) :

- Approuve la cession de la parcelle selon les conditions et caractéristiques suivantes :

Propriétaire Actuel (le vendeur)	Propriétaire Futur (l'acquéreur)	Désignation Cadastrale	Superficie (m²)	Prix (hors frais à la charge de l'acquéreur)
Commune de MONTAUROUX	SCI de l'Apier	Section G n° 2550	121	1€
		Section G n° 2544	170	
		Section G n° 2542	8	
		Section G n° 2540	199	
		Section G n° 2538	79	
		Section G n° 2534	126	
		Section G n° 2531	109	
		Section G n° 2527	161	
		Section G n° 2529	462	
		Section G n° 2526	479	
		Section G n° 2533	129	
		Section G n° 2536	93	
		Section G n° 2551	40	
		Section G n° 2524	199	
		Section G n° 2520	151	
Section G n° 2521	583			
TOTAL			3109	1€

- Autorise le Maire à signer l'acte de vente authentique en l'espèce et pièces afférentes, ou le 1^{er} Adjoint dans l'hypothèse d'un acte administratif qui sera publié au bureau des hypothèques.

QUESTIONS DIVERSES

01/ Cessions de parcelles de terrain – Lieu dit les Touars.

La Commune entend céder les parcelles constitutives de délaissés de voie au propriétaire riverain, à savoir M et Mme DAMOULAKIS Patrick pour une superficie totale de 617 m2 pour un prix de 4 584.31 €.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à la majorité des voix, moins quatre abstentions (Mmes SIMON Marie-Hélène, BRUNET Véronique, Mrs THEODOSE Christian, GAL Eric) :

- Approuve la cession de la parcelle selon les conditions et caractéristiques suivantes :

Propriétaire Actuel (le vendeur)	Propriétaire Futur (l'acquéreur)	Désignation Cadastrale	Superficie (m²)	Prix (hors frais à la charge de l'acquéreur)
Commune de Montauroux	M DAMOULAKIS Patrick Et Mme DAMOULAKIS Lydia	Section L n° 2909	441	4 584.31 €
		Section L n° 2910	176	
TOTAL			617	4 584.31 €

- Autorise le Maire à signer l'acte de vente authentique en l'espèce et pièces afférentes, ou le 1^{er} Adjoint dans l'hypothèse d'un acte administratif qui sera publié au bureau des hypothèques.



Alain TAXIL S.A.S.

TRAVAUX PUBLICS ET PARTICULIERS
TERRASSEMENT - V.R.D. - BRISE ROCHE
LOCATION D'ENGINS - TERRE VÉGÉTALE - ENROCHEMENT
MUR EN PIERRES - ENROBÉS NOIRS ET COULEURS - BICOUCHE

+33 (0)4 94 76 12 08
alain-taxil.sa@wanadoo.fr



AFFAIRES SCOLAIRES

VACANCES DE LA TOUSSAINT

C'est un panel d'activités variées autour du thème « la découverte du corps à travers le sport » que les enfants ont apprécié. Créativité, réflexion, stratégie et efforts physiques étaient au rendez-vous pour les plus grands avec aussi une initiation à l'athlétisme et au rugby au stade de Tourrettes. Les enfants ont également pu se défouler autour de la zumba kid's et suivre des chorégraphies endiablées. Et ce n'est pas fini ! Le programme s'est poursuivi avec de l'initiation au cirque et une séance de cinéma « La famille addam's ». Sans oublier les traditionnels grands jeux dont cette année la mythique course colorée au stade municipal de Montauroux et la fête des monstres ! Un grand merci aux parents de s'être, cette année encore, surpassés au niveau des déguisements et le maquillage. Ils étaient terriblement réussis et effrayants !

Les maternelles, de leur côté, n'ont cessé de mettre à profit leurs talents d'artistes, leur imagination et leur énergie débordante de grands sportifs. Au programme séance cinéma « Mush-mush et le petit monde de la forêt », visite de la ferme pédagogique de Montéou à la découverte des animaux et ateliers pédagogiques. Mais également plusieurs initiations sportives : cirque, yoga et parcours de motricité. Le spectacle « Une princesse pas sorcière », fût un franc succès !

Les grands jeux mis en place ont su ravir nos maternelles et lors des fêtes des monstres, des talentueux danseurs se sont révélés et ont scotché le public. Le goûter d'halloween a lui aussi séduit petits et grands, pas un seul bonbon ou gâteau ne restait sur la table ! Danser ça creuse...



VACANCES DE FÉVRIER

Des vacances ensoleillées au centre de loisirs de Montauroux ! Deux thèmes concoctés par l'équipe d'animation pour ravir petits et grands.

Une 1ère semaine imprégnée des contes et légendes du moyen-âge avec en prime une sortie au fort du Dragon de Draguignan pour rencontrer un maître archer !

Et une 2ème semaine plus cocoon pour partir à la découverte de ses émotions, avec entre autre une sortie hors les murs à la base de nature de Fréjus pour se ressourcer et profiter de l'air marin.

Des moments riches et des souvenirs pleins la tête, enfants et parents sont ravis des moments passés ensemble et nous avons hâte de nous retrouver pour les prochaines vacances !

Laurence Bernard

Adjointe aux Affaires Scolaires



AFFAIRES SOCIALES

Chères Montaurousiennes et Chers Montaurousiens

Toute l'équipe du CCAS, s'est donnée et se donne encore à fond, afin de vous offrir un service de qualité.

En effet, nos bureaux sont restés ouverts pendant toute la période de la pandémie. En cela, je remercie Madame Corinne RIZO, agent social très chaleureusement.

Toujours sur le pied de guerre ! J'ai pu apprécier à plusieurs reprises sa compétence, son dévouement et son professionnalisme, sans oublier le soutien qu'elle apporte à tous les usagers qui franchissent la porte du CCAS.

Bien que cela ne soit pas toujours facile tous les jours, sachez que dans l'ensemble, cela se passe plutôt bien, et j'espère pouvoir terminer mon mandat dans cette optique.
Arrivée de notre nouvelle assistante sociale.

Depuis le départ de Mme Corinne GUEDIN, nous attendions avec impatience l'arrivée de sa remplaçante.

C'est avec un grand plaisir, que nous avons reçu un courriel de Madame la responsable de la régie insertion l'Unité Territoriale Sociale Aire Dracénoise / Fayence, nous annonçant l'arrivée de Mme MOULINIE Nora, travailleur social sur le secteur de Montauroux. Mme MOULINIE Nora, tiendra ses permanences sur RDV au CCAS, tous les lundis de 9h à 12h et de 14h à 17h. Pour la prise des rendez-vous, veuillez contacter l'UTS de Fayence au 04/83/95/55/10.



RÉSIDENCE « LES AMANDIERS ».

Le jeudi 6 janvier 2022, les résidents ont partagé la galette des rois avec la direction et les équipes, ainsi que leurs familles. Ce fut un moment convivial, chaleureux et plein de gaieté.

Le jeudi 20 janvier 2022, s'est déroulé le conseil de la vie sociale, étaient présents :

Les représentants légaux et familles :

Madame LAPOIX, Madame CURNIER, Madame DUFOUR (Adjointe aux affaires sociales), Monsieur DUMOULIN, Madame SANSON.

Le représentant du personnel :

Monsieur BARTHE Jérémy.

Les représentants de l'organisme gestionnaire :

Madame DOMERGUE, Directrice.
Madame SOURBE PARDIAC Directrice adjointe.

L'ordre du jour et thèmes abordés :

Présentation de Madame SOURBE PARDIAC Justine, nouvelle directrice adjointe aux membres du CVS, arrivée le 3 janvier 2022.

Présentation des nouveaux tarifs, à, savoir une augmentation de 1,97%, pour les résidents actuellement présents, et 2% pour les nouveaux arrivants.

Présentation des orientations 2022, du groupe et de la résidence, à savoir l'agrandissement et la rénovation.

Questions des résidents et des familles :

Il subsiste une inquiétude, au sujet des restrictions dues au contexte sanitaire, et de son effet sur la qualité de la prise en charge des résidents.

SARL MGM - Gilles MANGINO

Maçonnerie Générale - Toutes Rénovations

Aménagement Extérieur

Dallage / Carrelage / Clôture

Port. 06 16 19 33 40 / 04 94 76 59 93 - 83440 CALLIAN

POUR UNE COMMUNICATION PERCUTANTE
Une méthode pertinente !

MA DISTRIBUTION vous propose efficacité, sérieux, rapidité
et EXCELLENTE CONNAISSANCE du secteur

Ma Distribution TOUTES BOÎTES dans votre secteur
Cathy au 04 94 85 71 39 • 06 03 22 41 83 - cathy@crea-mania.com

INFORMATIONS :

Le Fonds de Solidarité pour le Logement :

Ces subventions ou prêts départementaux permettent aux personnes en difficultés, de régler leurs dépenses liées au logement (loyer, énergie, eau, assurance, huissier, déménagement etc...).

Les conditions d'attribution sont variables. Vous pouvez vous renseigner auprès de l'Agence Départementale pour l'Information sur le Logement (ADIL) de votre mairie, ou auprès de votre assistante sociale. Les CCAS, ou les CIAS). Ces structures de proximité, soutiennent les ménages en leur octroyant aides et accompagnements personnalisés.

Santé :

Un pet scan pour l'Est Var. En effet, pour donner suite à la visite du Centre Hospitalier intercommunal de Fréjus Saint-Raphaël, Madame Françoise DUMONT Sénatrice, est intervenue officiellement auprès d'Olivier VERAN, ministre des Solidarités afin de lui demander de revoir la dotation matérielle pour l'Est Var. Pour cela, il a été demandé au ministre, l'attribution d'un pet scan, qui manque à ce jour, au moyen de l'offre de soins pour l'Est du département, et ce, dans le cadre, de la réunion du plan régional, de santé (PRS). Madame Françoise DUMONT

suivra avec le plus grand intérêt ce dossier, et de la suite qui y sera apportée à son intervention auprès du ministre Olivier VERAN. Toutefois, madame la sénatrice, reste optimiste quant à l'issue crédible et positive de sa démarche.

Madame Chantal MOLINES, déléguée départementale aux droits des femmes et à l'égalité, auprès du cabinet du préfet.

La lutte contre les violences faites aux femmes est devenue depuis quelques années, un enjeu de société politique et prioritaire, qui nécessite une étroite collaboration entre tous les acteurs, pour que cela porte ces fruits.

Mr EVENCE Richard, préfet du Var, ainsi que les procureurs de la république de Toulon et Draguignan, ont présidé la 5ième commission départementale de lutte contre les violences faites aux femmes (CODEV).

Ces violences sont déversées et nécessitent des actions spécialisées dédiées :

- Violences au sein du couple.
- Violences sexuelles (agressions diverses, viols).
- Violences sexistes et sexuelles au travail.
- Mutilations sexuelles.
- Mariages forcés.
- Polygamie.
- Prostitution et ou traites des êtres

humaines, à des fins d'exploitations sexuelles.

- Mineure ou majeure sans être victimes de violence.

Le 17 Police secours en cas d'urgence

Le 114 si vous ne pouvez pas parler, envoyer un SMS.

Le 115 pour une mise à l'abri.

Le 3919 une écoute 24h sur 24 et 7 jours sur 7.

www.arretonslesviolences.gouv.fr pour un signalement en ligne, aux forces de l'ordre.

Les contacts des associations du Var.

<http://www.var.gouv.fr>

ou contact.utiles@6047.html

La CODEV, est organisée par la déléguée départementale aux droits des femmes, et à l'égalité dans sa mission de coordination départementale et de la mise en cohérence des actions et dispositifs.

Elle réunit l'ensemble des acteurs institutionnels et associatifs, appelés à intervenir dans la lutte contre les violences faites aux femmes, au sein d'une structure spécifique.

Le CODEV, a permis de présenter les nouveaux dispositifs mis en place dans le département, ainsi que définir les nouvelles orientations 2022.

Pour plus de renseignement, contacter la déléguée départementale aux droits de la femme, et à l'égalité.

Chantal.moulines@var.gouv.fr

Rencontre avec les divers CCAS et associations - le 24 février 2022 mairie de Montauroux :

- Présentation par Mme OKONSKI Jacqueline, de l'association « Recyclerie la source », boutique solidaire. Cette association à but non lucratif, a pour objet, la collecte des dons volontaires, les tris, les nettoie et les répare si besoin. Elle les distribue une partie à des association caritative, et vend le reste à tout petit prix, afin de couvrir les frais de fonctionnement de l'Association. « Loyer, assurance et matériel de réparation ».

Ouverture de la boutique solidaire, mardi de 14h à 17h30 et les mercredis vendredis et samedis de 10h30 à 107h30, adresse : 80, chemin de Fondurane, 83440 Montauroux-Coordonnée téléphonique 07/66/57/01/05.

Le 2 mars 2022, cette association a ouvert un repair café, de 14h à 17h « Ne jetez plus ! Réparons ensemble nos appareils. (Petit appareillage électrique, outillage électroportatif, informatique, TV, HIFI et jouets).

- Présentation de l'association ATCHOUM, lauréate du Prix de l'Innovation au salon des Maires dans la catégorie sociale. Mr Vincent DESMAS de l'association ATCHOUM, « Une solution

de mobilité solidaire en milieu rural. Atchoum permet aux collectivités de répondre aux besoins de mobilité de proximité dans tous les territoires ruraux en manque de moyen de locomotion au quotidien. C'est une solution de transport "clé en main"... Atchoum permet de tout gérer : réservation des trajets sur le site Internet site.atchoum@lamobilitéedeproximite.fr ou contact@atchoum.eu ou via l'application mobile, gestion d'un centre d'appels qui pourra être utilisée notamment par les personnes âgées. Plateforme de mise en relation entre passager et conducteur. Les conducteurs sont le plus souvent des retraités, qui sont indemnisés « forfait de 2,50 € pour un trajet de moins de 5 km, et au-delà, de 0,35 € à 0,20 € du km suivant la distance » - « se référer à la plaquette jointe ». L'association, devrait s'étendre à partir du mois d'avril sur le Canton de Fayence, via la COM COM.

- Coordonnées de Mr Vincent DESMAS : 06 62 83 17 30 ou 04 42 24 42 24.

-Présentation par Mr Philippe SEBIRE, s'agissant de la mise en place de divers ateliers gratuits pour les Seniors, Informatique, mémoire, nutrition, santé.... (Financement par la conférence des financeurs).

REMERCIEMENTS :

Je voudrais remercier tout particulièrement les généreux donateurs du fond du cœur pour leurs soutiens, tels que : Mr et Mme MALHER, Mr et Mme SIGRIST, Mme ORSINI, Mme BONIFASSI, Mr Jean-Yves HUET, Mr BERHAUD ainsi que les pompes funèbres COLLOMP de Montauroux. Par cette action, qui est un bel exemple de charité et de partage, ils ont contribué à pouvoir donner un peu de bonheur à des familles dans le besoin. Encore un grand grand merci à vous.

Michèle DUFOUR

Adjointe aux Affaires sociales



Prévisions budgétaires : la commune n'augmente pas le taux d'imposition en 2022 malgré l'alourdissement des charges.

La commune continue de s'agrandir et de ce fait de nouvelles dépenses s'avèrent nécessaires. Il est devenu indispensable de recruter du personnel notamment administratif car certains services sont sous tension comme l'urbanisme, la comptabilité, le service du personnel (corollaire de l'augmentation des effectifs) et le service scolaire avec une augmentation du nombre d'élèves conséquente.

La progression des effectifs scolaires va nous obliger à agrandir l'école du lac avec la création de 2 classes supplémentaires. Cet agrandissement nécessite en outre, une augmentation de la taille de la cantine et de la cour de l'école. Et comme nous l'avions promis depuis plusieurs années, nous allons également installer la climatisation. Le budget total pour notre école de la plaine s'élève donc à environ 1 400 000€ dont la moitié sera financée par les subventions que nous avons obtenues.

Dans le domaine des eaux pluviales, nous dépenserons 600 000 euros et 500 000 euros seront consacrés à la réfection des routes.

Une grande inconnue demeure cependant : l'augmentation des charges courantes liées à l'inflation

- D'ores et déjà on constate +30% sur les dépenses d'électricité
- Une augmentation déjà conséquente sur les carburants
- Une augmentation à prévoir sur la cantine et l'alimentation en général
- Une augmentation inévitable à prévoir sur les matériaux de construction et autres

En 2021, un excédent exceptionnel a pu être généré essentiellement grâce à une recette sur les droits de mutations (taxe sur les ventes immobilières). Nous avons décidé cette année de ne pas transférer intégralement cet excédent sur le budget «investissement» mais plutôt, et vu le contexte économique actuel, de mettre de côté cet excédent pour pallier toute l'année aux augmentations éventuelles et imprévisibles de ces charges courantes. Cela va nous permettre une fois de plus, de ne pas augmenter le taux d'imposition qui aujourd'hui ne concerne plus que la taxe foncière et ainsi de ne pas alourdir le budget des ménages qui va cependant être impacté par l'augmentation des bases d'imposition qui ne dépendent pas de la commune mais du gouvernement, augmentation qui est d'ores et déjà fixée par la loi de finances 2022 à 3,5%.

Aurore Sturm
Adjointe aux finances

Recevez-moi
chez vous !



MEDIATHÈQUE



Le réseau MEDIATEM, qui regroupe une quinzaine de médiathèques dont celle de Montauroux, a fêté ses 10 ans ! et oui déjà ...

Pour célébrer cela, comme cadeau, la GRATUITE DES ABONNEMENTS a été mise en place et offerte POUR LES 0 A 25 ANS

L'occasion de venir inscrire leurs enfants, pour ceux qui ne l'auraient pas encore fait !

- La médiathèque propose la consultation sur place de tous ses ouvrages : (livres, documentaires, textes lus, bandes dessinées, revues, DVD films, CD musique, liseuses)
- le prêt de ceux-ci,
- des animations pour petits et grands (gratuites, sur inscription)
- des expositions, des conférences etc...
- du soutien scolaire gratuit, sur RV (niveaux primaire, collège, lycée)
- ainsi qu'une offre numérique très conséquente, à savoir : un catalogue en ligne : vous pouvez réserver, de chez vous, des ouvrages dans toutes les médiathèques du réseau ; les prolonger ; mais également :

- le téléchargement gratuit de livres numériques, y compris des « Nouveautés » afin de les lire sur votre ordinateur, tablette ou liseuse ;
- le prêt de liseuses déjà chargées ;
- la presse nationale ou internationale en ligne ;
- l'accès au Kiosque comprenant plus de 500 revues ;
- des histoires, des jeux pour la jeunesse ;
- de l'apprentissage de langues (adulte et jeunesse) ;
- l'accès à la Cité de la Musique à Paris ;
- de l'auto formation en ligne (Tout apprendre.com : soutien scolaire, bureautique, code et permis, développement personnel, multimédia, musique etc...)

MEDIATHEQUE DE MONTAUROUX

HORAIRES D'OUVERTURES

LUNDI	: 13h45 - 18h30
MARDI	: 08h45 - 11h45
MERCREDI	: 10h00 - 11h45 / 13h45 - 18h00
JEUDI	: 13h45 - 18h00
VENDREDI	: Fermé
SAMEDI	: 09h30 - 12h00
DIMANCHE	: Fermé

04 83 29 11 47

montauroux@mediatem.fr



www.mediatem.fr



Pour s'inscrire, il suffit d'apporter une pièce d'identité ainsi qu'un justificatif de domicile de moins de 3 mois,

- L'abonnement à l'année pour un adulte est de 8.50 euros (par chèque à l'ordre du Trésor Public)
- Tarif réduit 4.50 euros (sur présentation d'un justificatif : demandeur d'emploi, étudiant, personne âgée ou handicapée bénéficiant de l'aide sociale)
- Gratuité pour les enfants de 0 à 25 ans

et, suivez nous sur Facebook à : bibliothèque de montauroux

E.Leclerc
MONTAUROUX
 8H30 - 20h
8H30 - 13H00 LE DIMANCHE

GALERIE DU VALLON 9H - 19h30

Brasserie LE PETIT VAROIS - Salon de Coiffure ORIGINE
Parfumerie NOCIBE - Pressing CLEAN SERVICE
Garage automobile BEST DRIVE

Tél. 04 94 60 43 00 - Fax 04 94 39 87 41

Soleil Piscines
 Tél. 04 94 76 42 95
 soleilpiscines@gmail.com

**MAGASIN
ENTREPRISE
SERVICES**

**DEVIS
GRATUIT**

**CONSTRUCTION - FILTRATION
CHAUFFAGE - SÉCURITÉ - PRODUITS
ACCESSOIRES - LOISIRS DE L'EAU**

Quartier de la Barrière MONTAUROUX

NOËL 2021





LA DÉFENSE LE MARÉCHAL ALPHONSE JUIN

Fils d'un gendarme en poste à Mostaganem en Algérie, Alphonse JUIN est né à Bône le 16 décembre 1888. Après des études secondaires aux lycées d'Alger puis de Constantine, il intègre l'école des officiers à Saint Cyr, dont il sortira major de sa promotion en 1912. D'abord en poste au Maroc, il rejoint la métropole en 1914 à la tête d'une compagnie de tabors marocains. Blessé en 1915, il perd l'usage de son bras droit, le conduisant à saluer avec sa main gauche. Après quelques mois de convalescence, il revient en première ligne avec une compagnie de tirailleurs marocains. Après la guerre, il enseigne pendant un an à l'école de guerre avant de regagner le Maroc pour participer à sa pacification au terme de combats dans le Rif, ce qui lui vaut d'être proposé à titre exceptionnel au grade de chef de bataillon.

Repasé en 1930 par l'école de guerre pour y dispenser un cours de tactique générale, il gravit rapidement tous les échelons de la hiérarchie militaire pour être nommé en 1938 général de l'armée d'Afrique. En 1939 à la déclaration de guerre, il prend le commandement de la 15^{ème} division d'infanterie motorisée. Il couvre la retraite de Dunkerque en mai 1940 et est fait prisonnier par les allemands. Libéré en juin 1941 à la demande du gouvernement de Vichy, il est envoyé en Algérie comme commandant en chef des forces d'Afrique du Nord.

Après le débarquement des américains en novembre 1942 au Maroc, il prend la tête du contingent français qui arrête la progression des troupes allemandes en Tunisie et contribue à l'anéantissement de l'Africacorp du Maréchal Rommel. Nommé par le général de Gaulle à la tête

du corps expéditionnaire français en Italie, il impose aux Alliés son plan d'offensive et perce le front allemand sur le garigliano, ouvrant ainsi la route vers Rome. Il participe ensuite au débarquement de Provence en rejoignant la 1^{ère} armée du général de Lattre de Tassigny. Nommé chef d'état-major général de la défense nationale, il entre le 25 août 1944 aux côtés du général de Gaulle dans Paris libéré.

Après la guerre, il est successivement nommé résident général au Maroc, inspecteur général des forces armées et commandant interallié des forces terrestres du secteur centre-Europe de l'OTAN. Elevé à la dignité de maréchal de France en 1952, il se montre hostile à la politique algérienne du général de Gaulle, mais refuse néanmoins de soutenir le putsch des généraux en 1961.

Le maréchal Juin réunissait toutes les qualités à la fois d'homme de terrain et de stratège. Il était l'un des seuls officiers généraux à tutoyer le général de Gaulle, dont il était camarade de promotion. Leurs rapports étaient néanmoins distants et comme il lui avait demandé de lui dédicacer sa photographie, le général de Gaulle inscrivit « Au maréchal Juin, qui sut saisir la victoire quand elle se présentait ».

Ecrivain, membre de l'Académie des Sciences coloniales, il fut élu à l'Académie française le 20 novembre 1952 où il y fut reçu le 25 juin 1953 par Maurice Genevoix. Il nous a quittés le 27 janvier 1967.

Philippe Vizier

Président de l'UFAC du Pays de Fayence

SARL AGREGAT GIORDANENGO & FILS

DEPOT D'AGREGATS MONTAUROUX

GIORDANENGO PHILIP



Sable - Pierre - Terre - Terreau Vrac
Gravier - Enrochement - Reprise de Gravats

Tél./Fax. 04 94 39 82 72 - Mobile: 06 76 09 11 52
boismateriaux.admin@orange.fr - boismateriaux@orange.fr

231, CH DE FONDURANE - LE PLAN ORIENTAL - 83440 MONTAUROUX
Horaires: 7h30/12h - 13h30/17h30 - Samedi 8h/12h



Vous souhaitez, VENDRE, ACHETER ou LOUER votre bien ?

Daniel KLEIN - 06 73 17 71 87

Votre Conseiller indépendant en immobilier
spécialisé sur votre secteur

*your local independent
real estate advisor*

daniel.klein@safiti.fr



www.safiti.fr

Agent commercial du réseau SAFTI immatriculé
sous le n° 512 859 562 au RSAC de la ville de Draguignan



LA MAISON POUR TOUS



COVID – CINÉMA ET ACTIVITÉS.

Après ces deux années difficiles pour tous, nous allons peut-être pouvoir souffler un peu en tous cas nous l'espérons toutes et tous.

Le décret N° 2021-1957 du 31 décembre 2021, applicable à partir du 3 janvier jusqu'au 23 janvier inclus, nous imposait :

- 1/ Le port du masque à l'intérieur des lieux recevant du public à partir de l'âge de 6 ans au lieu de 11 ans.
- 2/ L'interdiction de vente de produits alimentaires et de boissons à l'intérieur des salles de cinéma.
- 3/ La jauge limitée à 2000 personnes pour les salles de spectacles et de projection. Cette mesure ne concernait aucun cinéma en France.

Est arrivé ensuite le Pass Vaccinal applicable à partir du 24 janvier 2022, exigible aux spectateurs de plus de 16 ans. Pour les spectateurs de 12 à 15 ans le Pass Sanitaire continuait à s'appliquer comme auparavant.

Et enfin l'amélioration arrive

L'étau a commencé à se desserrer puisqu'à partir du 16 février la vente de confiserie et de boisson est redevenue possible. Depuis le 28 février, l'obligation du port du masque en intérieur est supprimée dans les lieux soumis au Pass vaccinal.

A l'heure où nous écrivons ces lignes, quelques indiscretions nous arrivent par petits morceaux. Il est possible que le Pass Vaccinal ne soit plus obligatoire vers la mi-mars ou peut-être fin mars.

Croisons les doigts pour que ce soit réel et que nous puissions enfin retrouver une vie presque normale.

Des projets et des nouveautés.

• Cinéma

Notre projet de cinéma itinérant en Pays de Fayence avance bien et nous avons pour objectif d'ouvrir cette tournée dès la rentrée de septembre avec peut-être des possibilités de cinéma en plein air dès cet été.

• Associations du Pays de fayence- Ciné festival – Bagiliba.

Le 15 février nous avons rencontré le Président de la Communauté de Communes du Pays de Fayence, Mr René UGO, avec une délégation d'autres associations dans la continuité de notre première réunion du 2 octobre 2021. Nous avons été unanimement ravis de cette rencontre puisque l'idée d'un Forum des Associations du Pays de Fayence (pas seulement les Associations Sportives) a été actée. Vous pourrez certainement lire ces mêmes informations sur d'autres supports.

Nous allons accueillir le Ciné Festival en Pays de Fayence 2022 en octobre 2022, ainsi que le festival Bagiliba en novembre 2022.

• Collège Léonard de Vinci de Montauroux et Marie Mauron de Fayence

Nos échanges avec le collège de Montauroux sont au beau fixe et nous envisageons plus de partenariats sur divers sujets.

Un projet de film moyen métrage prend forme au Collège Marie Mauron et la MPT sera coproducteur de ce projet.

• La MPT en fête – Osons et Partageons.

C'est le titre que nous avons donné à ce moment convivial et de partage que nous avons organisé le dimanche 27 mars à la MPT.

Des ateliers, des expos, des films, de la danse, de la musique, du théâtre adulte, enfant et d'improvisation ont été proposés.

• Assemblée Générale Ordinaire des adhérents de la MPT

Le jeudi 21 avril à 18h00 aura lieu notre Assemblée Générale Ordinaire dans notre salle de cinéma.

La Maison Pour Tous est une association Loi 1901, elle tient donc sa légitimité de son Assemblée Générale. L'Assemblée Générale est le moment le plus important de notre vie associative.

Nous invitons nos adhérents à venir nombreux participer aux débats.



FAÎTES-VOUS DU LIEN, FAÎTES-VOUS DU BIEN.

Notre machine à créer du lien continue sa route en réaffirmant son offre d'évasion, de divertissement et de rencontres. Nous sommes persuadés de contribuer à lutter ainsi contre nombre des maux plus ou moins pernicioseux qui menacent des pans entiers de notre société, fragilisés par la pandémie qui est malheureusement encore présente.

N'oubliez pas de continuer à nous suivre sur les réseaux sociaux, Facebook, Instagram et sur le site de la MPT. Si ce n'est pas encore fait, inscrivez-vous à notre newsletter. Vous pourrez découvrir les films à l'affiche, ceux qui seront proposés prochainement et, bien entendu, les informations sur les nombreuses activités que nous proposons.

UNE PENSÉE POUR L'UKRAINE

Nous ne pouvons rester indifférents à ce qui se passe aux portes de l'Europe. Ayons une pensée pour ces populations opprimées et contraintes à s'exiler pour ne pas à avoir à subir cette guerre.

Nous avons annulé les projections des ballets du Bolchoï et Pathé Live a fait de même au niveau national. Nous nous organisons avec d'autres associations pour une action solidaire.

Christian FLAYOL
Président de la MPT

Pour nous contacter et nous suivre :

Site internet de la MPT :

www.mpt-montauroux.com

Facebook : Maison pour tous-83

Instagram : [mpt.montauroux](https://www.instagram.com/mpt.montauroux)

Et bien sûr, notre secrétariat est ouvert tous les jours de 9h à 12h et de 14h à 18h ou au 04 94 50 40 30.



CINÉ-FESTIVAL EN PAYS DE FAYENCE

DU 15 AU 21 OCTOBRE 2022

20^e ÉDITION

DU SAMEDI 15 AU VENDREDI 21
OCTOBRE 2022



LA SURVIE DE LA CULTURE EN TEMPS DE CRISE

La culture a été fortement impactée par la crise sanitaire. Le cinéma n'y a malheureusement pas échappé malgré les efforts fournis par tous ses «acteurs», dans chacun de leurs domaines. De nombreux films ont été réalisés dans ce contexte si particulier, et sortent sur nos écrans avec pour certains, plus d'un an de retard. Les festivals internationaux ont dû eux aussi s'adapter à cette situation sanitaire compliquée. L'imagination, l'ingéniosité et la détermination de chacun ont été mises au service de cette cause qui était de

maintenir en vie le monde du cinéma, si malmené depuis 2 ans. Et le bilan de tous ces efforts est plus que positif. L'équipe du Ciné-Festival a œuvré également dans ce sens, voulant maintenir ce rendez-vous cinématographique présent dans le paysage culturel de notre territoire depuis tant d'années. Le retour des spectateurs dans les salles obscures devrait se confirmer dans les mois à venir, avec la levée progressive du pass sanitaire. Nous espérons donc tous nous retrouver au mois d'octobre pour la **20^e édition du Ciné-Festival**.

UNE BELLE ÉDITION SE PRÉPARE DÉJÀ

Voilà plusieurs semaines que l'équipe de sélection du Ciné-Festival est au travail pour visionner les éventuels futurs films des différentes sélections. Les festivals s'enchaînent et nous essayons d'être présentes sur ces événements afin d'y dénicher quelques pépites à présenter aux cinéphiles de notre territoire lors du prochain Ciné-Festival qui se déroulera du samedi 15 au vendredi 21 octobre 2022.

Cette année, les dates du Ciné-Festival et sa durée changent légèrement par rapport aux éditions précédentes afin de donner la possibilité à un plus grand éventail de spectateurs de se rendre dans une des trois salles de projection du territoire (Montauroux, Fayence et Seillans). La journée de formation proposée traditionnellement en amont de la soirée d'ouverture aura donc lieu un samedi (15 octobre), donnant ainsi la possibilité aux cinéphiles qui travaillent la semaine, de pouvoir y assister. Nous aurons encore l'immense

plaisir de profiter du talent et des connaissances incroyables de ce grand Monsieur du cinéma qu'est Vincent Mirabel. Les inscriptions à cette journée de formation pourront se faire à partir du mois de juillet directement sur le site du Ciné-Festival, et également celles pour être membre d'un des deux jurys «compétition».

Comme pour l'édition précédente, il y aura trois sélections à destination des scolaires («Enfants», «Juniors» et «Ados») avec un vote coup de cœur pour chacune, et les deux sélections, courts et longs métrages «En compétition», dont le programme sera annoncé lors de la cérémonie d'ouverture le samedi 15 octobre. Des films «hors compétition» seront également proposés. Une riche programmation est donc en préparation pour votre plus grand plaisir.

Nadège Pierron
Présidente



VILLAS NEUVES - RÉNOVATION - CHARPENTE COUVERTURE
CARRELAGE - MURS EN PIERRES - CLÔTURES - ENTRÉES - PISCINE

MONTAUROUX

Tél. 04 94 47 75 51 / 06 89 94 46 97
bonsaudomacconnerie@gmail.com

www.construction-provencale.fr



Particuliers & Professionnels

Électricité bâtiment et industrielle.
Courants faibles
Chauffage électrique intégré
Automatisme de portails
Equipements téléphoniques d'immeubles

Tél. 04 94 99 20 92
s3em.abc@orange.fr - **Centre commercial BPA RD562 Le Plan Oriental - 83440 MONTAUROUX**



VIVRE ET AGIR AUX ESTERETS DU LAC

Notre association a été créée en 2017 pour « promouvoir le quartier et de défendre les intérêts des habitants en les représentant auprès de tous les interlocuteurs publics ou autres instances dans le cadre des aménagements en cours ou à venir. Par voie de conséquence, elle veille à la protection de l'environnement et à la préservation de la qualité de vie des habitants. »

Parmi les actions de l'année 2021 nous retiendrons principalement l'opposition au projet de mega-déchetterie de Fontante en lien avec le Comité de défense du lac de St Cassien et du Massif de l'Esterel situé aux Adrets dont les nuisances de tous ordres pouvaient affecter la vie des habitants. Nous avons réussi à regrouper sous un même sigle de l'UNION différentes associations, d'agriculteurs, de pêcheurs et de chasseurs pour la défense de l'environnement et obtenu la mobilisation de tous les Maires de la Communauté de communes. Cela a culminé avec la manifestation organisée le 12 juin dernier devant le collège de Montauroux.

Une assemblée s'est tenue le 24 septembre dernier à la M.P.T. présidée par M. René Ugo, Président de la Communauté de communes et M. Jean Yves Huet, Vice Président, Maire de Montauroux. Cette assemblée a rejeté unanimement le projet de Mega-déchetterie face au représentant de Suez M. Borel.

On attend maintenant de connaître d'ici le mois de Mai, les intentions de la nouvelle Directrice de Suez.

En cette année 2022, VAEL continue à s'engager pour la défense de notre environnement aux Esterêts. C'est pourquoi nous avons décidé de renouveler l'opération « matinée de nettoyage » des abords de nos voies principales le 19 mars à laquelle nous invitons tous les habitants quelque peu sensibilisés au maintien de la propreté de notre environnement, à y participer. Contact pour participer : contact@vivreetagirauxesteretsdulac.fr

En février dernier, nous avons transmis un courrier sur le site de l'enquête publique pour demander des précisions concernant le passage de la Ligne à Grande Vitesse (LGV) aux abords du quartier des Esterêts. Nous avons également informé le Directeur de la Com. Com. et la Mairie de Montauroux de notre préoccupation.

Nous avons également lancé une consultation via internet et par google avec 15 sujets proposés : <https://forms.gle/vkGwYqbncY6GQkxj8>.

Certaines de ces revendications seront à discuter dans le cadre de la Commission extra-municipale mise en place par la Mairie de Montauroux chargée de faire des propositions d'amélioration de la vie locale animée par un élu, M. Eric Justice.

TOUS LES DIMANCHES MATIN DE 7H À 13H MARCHÉ À MONTAUROUX Sur la place du Clos Face à la Mairie



MONTAUROUX MARKET Every Sunday morning - 7 am to 1 pm Place du Clos next to the Town Hall

LOISIRS ET FÊTES AUX ESTERETS DU LAC PRÉSENTE :

JOSÉ & DENIS PROPOSENT LE CLUB C.R.I.M.E (EN PARTENARIAT AVEC LA CAF DU VAR) :

« Vous ou votre enfant souhaitez apprendre et réaliser un projet de robotique mêlant Informatique, Electronique ou Mécanique dans une ambiance conviviale et de partage, alors rejoignez le nouveau club C.R.I.M.E. Venez créer vos objets techniques qui amuseront où vous faciliteront la vie ! Permanences pour des sessions théoriques et pratiques salle polyvalente des Esterets Du Lac. Les inscriptions démarrent maintenant ! Le mercredi après-midi de 14h30 à 16h : Age + 12ans puis à 18h pour le niveau avancé (+ 16 ans). Une participation sera demandée pour les ateliers. Plus d'Infos : contact@lesesteretsdulac.fr et 06.65.33.42.01 »

GARDER L'ÉQUILIBRE POUR FAVORISER UNE AUTONOMIE DURABLE !

Nos séances d'activité physique adaptée sont encadrées par notre animatrice diplômée Sport Santé et sont accompagnées de conseils d'exercices de prévention et de suivi individualisé. Cette particularité s'intègre parfaitement dans les principales campagnes de prévention des seniors mis en place par notre fédération Sports Pour Tous avec différents partenaires comme ASEPT 83 et Bien Vieillir. Les séances d'activité physique adaptée permettent de lutter contre la sédentarité, de garder un lien social mais répond également aux objectifs suivants :

- Amélioration de l'équilibre et de la force des jambes
- Amélioration du sentiment d'efficacité personnelle (confiance) à l'égard des chutes
- Aide au maintien d'une bonne santé des os (densité osseuse)
- Maintien d'une pratique régulière d'activités physiques avec des conseils personnalisés en fonction de vos pathologies, si vous en avez (activité physique sur prescription médicale)

Etes-vous concerné ?

■ QUESTION 1 :

Etes-vous capable de marcher deux cent cinquante mètres sans être fatigué(e) au point de devoir vous asseoir ?
OUI / NON

■ QUESTION 2 :

Etes-vous capable de rester en équilibre sur une jambe pendant quatre secondes (essayez) ?
OUI / NON

■ QUESTION 3 :

Etes-vous capable de monter 10 marches d'escalier sans être essoufflé ?
OUI / NON

■ QUESTION 4 :

Avez-vous peur de tomber ou êtes-vous déjà tombé(e) ?
OUI / NON

**Si vous avez répondu OUI à une de ces questions, nos séances du jeudi matin sont faites pour vous !
Prenez rendez-vous avec Katia au 06.63.26.7000 afin de définir vos besoins.**

- Bientôt nous vous accueillerons dans nos nouveaux locaux sur la Place des Esterets, nous remercions chaleureusement les nouveaux propriétaires qui nous permettent de reloger notre bibliothèque et de créer un espace polyvalent pour nos activités culturelles. Merci à tous nos bénévoles pour leur aide pour le réaménagement et aux Services Techniques de la Ville de Montauroux.
- Nous recherchons des ados pour la création d'un club et mettre en place des projets et des activités.
- La 2^{ème} Edition du championnat de tennis des Esterets du Lac « Trophée Jean Pasquet » à partir du 15 avril (Infos Greg : 06.79.32.36.80)
- Johanna recherche pour ses cours de théâtre : des comédiens amateurs afin de rentrer dans son équipe : mercredi soir de 19h à 20h30 pur des ateliers de théâtre à partir de 16 ans afin de monter une représentation en juin, dans une ambiance détendue et avec bonne humeur. Infos : 06.81.80.02.60 (18€/an)

Site : www.lesesteretsdulac.fr & Page FB « Loisirs et Fêtes aux Esterets du Lac »

Loisirs et Fêtes est un Espace de Vie Sociale de la CAF à votre écoute.



L'AVIRON SAINT CASSIEN FAIT PEAU NEUVE

*L'aviron de Saint Cassien profite d'une nouvelle base que beaucoup de clubs français vont nous envier !
Un beau projet mené par le club avec l'aide de la Communauté de Communes.*

Celle-ci a été inaugurée lors de la randonnée des mimosas qui accueillait près de 100 participants venant de toute la France. Tous ont pu apprécier dans la bonne humeur notre magnifique lac et notre nouvelle base.

Cette infrastructure, de très grande qualité, va donner un nouvel élan à notre club local et offrir une belle image de marque à tout le pays de Fayence. Grâce à un climat clément, notre plan d'eau offre des conditions idéales pour la pratique de l'aviron. C'est pourquoi, Saint Cassien, qui recevait déjà régulièrement des équipes nationales et étrangères, a été sélectionné comme site d'entraînement pour les jeux olympiques de 2024. Une belle promotion pour notre club qui va pouvoir offrir aux athlètes des conditions d'accueil exceptionnelles !

En effet notre base, outre de nouveaux hangars à bateaux comprend maintenant une salle de musculation, une salle d'ergo, une belle salle de réunion et des vestiaires confortables... Le tout s'ouvrant sur une magnifique terrasse dominant le lac. De quoi donner envie de pratiquer l'aviron ou de participer aux cours d'avifit qui seront prochainement mis en place.

Car si cette nouvelle structure va profiter aux équipes nationales, elle n'en est pas moins d'abord ouverte aux sections loisirs et compétitions du club local, qui prend en charge les classes de CM2 du pays de Fayence, les 6ème du collège Léonard de Vinci ainsi que sa section UNSS.

C'est une spécificité du club d'aviron local de pouvoir offrir à 1000 jeunes la découverte de ce sport grâce à la mise à disposition de nos entraîneurs. A cela s'ajoute 150 loisirs jeunes et adultes qui peuvent, et c'est là une particularité de notre club, venir ramer tous les matins, toute l'année. En l'absence de conditions climatiques favorables, la salle d'ergo leur est ouverte pour y pratiquer des exercices de cardio.





Le club a aussi obtenu d'excellents résultats sportifs au plus haut niveau. Malgré des conditions difficiles du fait des travaux de la base et de la situation sanitaire, deux titres de champion de France sont venus grossir le palmarès en 4 barré minimes et cadets en 2021. Ces titres ont été remportés par des jeunes de la section sportive du collège Léonard de Vinci qui s'entraînent quasiment tous les jours de la semaine.

Nous avons aussi à cœur d'aider les autres en soutenant des causes nobles. Nous avons organisé pour octobre rose dans le cadre de la lutte contre le cancer une régates sur le lac qui a réuni une cinquantaine de rameurs. Nous organisons aussi pour Mars bleu un autre événementiel pour lutter contre le cancer de la prostate.

Nous développons aussi l'aviron santé en collaboration avec des médecins, pour des personnes ayant eu des problèmes de santé afin de leur permettre de reprendre une activité sportive nécessaire à leur rééducation.

Le club étant maintenant équipé pour accueillir convenablement toutes les personnes qui recherchent un sport complet praticable par tous et qui véhicule des valeurs saines. Nous vous invitons à nous rejoindre dès mi-mars pour découvrir notre sport naturel !

Des séances d'initiations seront ouvertes tous les mercredis et samedi matin.

Contact 06 63 03 29 97 et 06 89 32 39 72



LITERIE - CANAPÉ - CUISINE - DRESSING - MEUBLE - MENUISERIE - SUR MESURE

LA GRANGE AUX MEUBLES

FÊTE SON ANNIVERSAIRE EN AVRIL

POUR L'ACHAT D'UN MATELAS EN 140/200 OU 160/200 15€ LE SOMMIER TAPISSIER SEDAC MERAL*

*Voir condition en magasin

NOUVEAUX HORAIRES : 9H30 - 12H30 > 14H30 - 18H30

La Grange aux Meubles

 - 04 94 39 74 55

 Plan de la Grande Vigne à CALLIAN à côté de **KeepCool**

LA SOURCE

OUVERTURE D'UNE RECYCLERIE À MONTAUROUX : DONNEZ UNE NOUVELLE VIE À VOS OBJETS USAGÉS !

Améliorer la gestion des déchets et optimiser les ressources naturelles par le recyclage sont des défis majeurs pour les communes.

Nous savons tous l'impérieuse nécessité que les gestes du tri deviennent des habitudes du quotidien. En 40 ans, le poids de nos déchets a doublé ! Quand on connaît le temps nécessaire à leur élimination, parfois des centaines d'années, et les effets délétères qui en découlent pour nos écosystèmes, nous ne pouvons rester inactifs. D'autant que les volumes à traiter continuent d'augmenter, société de surconsommation oblige.

C'est avec l'objectif de contribuer à la réduction du volume de déchets destinés à l'enfouissement et à l'éducation citoyenne grâce à la sensibilisation au réemploi que l'association La Source a été créée.

La Recyclerie s'inscrit dans le principe vertueux de l'économie circulaire : transformer des déchets en ressources avec des conséquences positives sur l'emploi local et l'insertion.

Point de rendez-vous des habitants du pays de Fayence, l'association se veut aussi un lieu d'échange et de partage. Elle propose d'ores et déjà des ateliers tournés vers l'écologie et le zéro déchet et vient d'ouvrir le premier Repair Café de Montauroux. Ainsi, chacun pourra venir se faire aider pour réparer différents objets gratuitement et pourra, s'il le souhaite, soutenir l'initiative par un don volontaire.



Quels sont les objets récoltés par la Recyclerie ? De l'ameublement (étagère, meuble bas, chaise, table...), des appareils électroménagers et électroniques (ordinateurs, périphériques informatiques...), des équipements sportifs (vélos, ski, rollers...), des objets de décoration (tableau, affiche, cadre, bibelots...) et culturels (livres...), vêtements etc... En état de marche ou réparable par l'équipe de bénévoles de l'association.

Le local de l'association étant relativement petit, il est conseillé de téléphoner avant de venir déposer afin de savoir s'il y a de la place disponible pouvant accueillir vos dons. Aucun dépôt sauvage ne doit être fait devant les locaux de l'association pendant les jours de fermeture, comme cela s'est déjà produit à plusieurs reprises. En cela nous faisons appel au civisme des habitants du canton.

Bénéficiant d'un bail provisoire, les locaux loués actuellement ayant pour vocation à être détruits dans les mois à venir, l'association recherche activement un nouvel espace à louer idéalement d'une centaine de mètres carrés dans la plaine de Montauroux. N'hésitez pas à nous contacter si vous avez connaissance d'une location potentielle.

Infos pratiques :

Ouverture de la recyclerie le mardi de 14 heures à 17 heures 30 et le mercredi, vendredi et samedi de 10 heures 30 à 17 heures 30.

Adresse : 80 chemin de Fondurane
83440 Montauroux

Contact : 07.66.57.01.05

contact@recyclerielasource.fr

Site internet : www.recyclerielasource.fr

Facebook : recyclerielasource





ACEV LES 30 ANS DES SAMEDIS MUSICAUX

C'est en 1992 que Jacqueline Jolivet alors Présidente de l'ACEV a souhaité organiser des concerts à la Chapelle Saint Barthélemy. Le succès fut immédiat : la chapelle présente deux atouts majeurs, d'une part une acoustique exceptionnelle, d'autre part une configuration qui offre une proximité artiste-public appréciée de toutes et tous.

Il n'a pas été difficile de faire venir des artistes de grand talent, heureux de se produire dans la chapelle ayant appartenu un temps à Christian Dior avant qu'il ne la donne à la commune.

A l'exception des 2 dernières années où le coronavirus nous a contraints au silence en 2020 et à nous limiter à 2 concerts en 2021, c'est une moyenne de cinq par an, qui a rassemblé un public devenu fidèle et enthousiaste dans la Chapelle Saint Barthélemy. Aussi, ce sont près de 150 concerts, qui ont été proposés en 30 ans de samedis musicaux. Ils ont tous été de grande qualité et plusieurs artistes sont revenus tant était forte l'envie de les entendre à nouveau. Parmi eux citons entre autres les pianistes Alexander Paley et Jacob Katsnelson, le duo Darius Milhaud, le trio Ostrava, les solistes de Cannes et de jeunes et très talentueux comme John Gade. Mais une mention spéciale doit être attribuée à l'Académie d'Art Lyrique de Copenhague. Friedrich Gürtler

son directeur ayant une grande villa à Montauroux, avait la bonne idée de faire venir en juillet ses meilleurs élèves. C'est ainsi que pendant 20 ans nous les avons accueillis dans la Chapelle Saint Barthélemy toujours trop petite tant ils étaient attendus pour leurs talents à la fois de chanteur et de comédien.

Pour ce 30ème anniversaire des samedis musicaux, malgré les incertitudes qui demeurent encore compte tenu du contexte sanitaire, l'ACEV se doit de le commémorer avec éclat. C'est la raison pour laquelle le choix s'est à nouveau porté sur Jacob Katsnelson attendu le samedi 7 mai à 17 heures à la Chapelle Saint Barthélemy. Un deuxième concert est programmé pour le 18 juin à 20 heures avec un duo formé de John Gade au piano et David Moreau au violon. Enfin, un troisième concert sera donné le 1er ou 2ème samedi de septembre à 17 heures où nous retrouverons avec plaisir les solistes de Cannes en formation trio piano-violon-violoncelle.

En temps utile, vous recevrez les informations complémentaires de manière à célébrer comme il le doit les 30 ans des samedis musicaux.

Philippe Vizier

SUPER U
FAYENCE

*De vrais commerçants professionnels
des métiers frais traditionnels*

Lundi au Samedi 8h30 - 20h00 • Dimanche 8h30 - 13h00
BOULANGERIE Lundi au Samedi 7h30 - 19h00 - Tél. 04 94 76 22 42

Spécialités régionales et locales
Fabrications artisanales

NOS SERVICES

- Service à domicile
- Service de livraison
- Service de nettoyage
- Service de réparation
- Service de location
- Service de maintenance
- Service de conseil
- Service de formation
- Service de conseil
- Service de conseil



CLUB DE JUDO ET ARTS MARTIAUX DE MONTAUX

UNE CROISSANCE MAÎTRISÉE.

Après 2 ans perturbés par le coronavirus, une éclaircie, que nous espérons durable sinon définitive, nous permet d'envisager l'avenir du club avec optimisme.

Tout d'abord, au niveau des effectifs, qui n'ont jamais été si nombreux dans tous les cours enfants et adultes, nous conduisant à rechercher de nouveaux créneaux pour la saison prochaine. Notre objectif est d'atteindre la centaine de pratiquants. Ensuite, au niveau des résultats sportifs, les jeunes ont progressé rapidement grâce à la qualité des cours, avec de nombreux passages de ceintures et des performances notables dans les rencontres régionales. En outre, nos adultes ont été très présents dans tous les stages organisés par la Fédération. Un stage, qui nous tient à cœur et que nous avons dû annuler par deux fois est celui départemental de jujitsu en présence de Serge Oudart ceinture noire 8ème dan le 8 mai au dojo de Callian. C'est un

signal fort donné à notre club et qui correspond à une marque de reconnaissance à laquelle nous sommes sensibles. Contrairement au judo, peu de clubs enseignent le jujitsu et pourtant il s'agit du plus ancien et du plus complet des arts martiaux avec sa gamme complète de techniques et de coups. A Montaux, il a toute sa place dans l'enseignement proposé depuis la création du club. Serge Torres ceinture noire 4e dan en a été l'initiateur reconnu, qui a formé une vingtaine de ceintures noires judo-jujitsu et qui, avec Marie-Jeanne Ciancia 4e dan, a remporté plusieurs tournois régionaux en jujitsu.

N'hésitez pas à entrer dans le monde des arts martiaux. Pour tout renseignement, contactez la Présidente du Club Fernande Denis au 06 15 39 28 04, qui se fera un plaisir de répondre à vos questions et à vous encourager à nous rejoindre. Le bureau du club.

LE CENTRE DE DEVELOPPEMENT GYMNIQUE



A LE PLAISIR DE VOUS RETROUVER À L'ESPACE DE LA FONTAINE SALLE N°3 À MONTAUX

Lundi

Gym 18h30 à 19h30
Pilates 19h35 à 20h20

Mercredi

Stretching 17h15 à 18h15
Stretching 18h30 à 19h30

Vendredi

Gym 17h15 à 18h15
Gym 18h30 à 19h30

Les cours sont dispensés à la salle N° 3 de l'Espace de La Fontaine à Montaux

POUR TOUS RENSEIGNEMENTS S'ADRESSER A :

MYRIAM BRETON: 07 68 38 56 83 - MAIL: myriambreton.fitness@gmail.com
Professeur Diplômé d'Etat

A méditer : La seule personne à dépasser est celle que tu étais hier.



ECURIES DE FONDURANE



Toute la cavalerie des Ecuries de Fondurane se porte bien ... surtout les futures mamans, Bettyboop et Altesse les deux ponettes, mais également Quinoa Gardiette, produit de l'élevage de David Bourg à Bagnols en Forêt dont l'heureux évènement est prévu pour fin juin. Quinoa, notre jument, Selle Français que nous avons mariée avec Fandzi de Saint Paul, étalon Anglo-Arabe.

Des nouvelles de nos nouveaux petits pensionnaires, nos trois poneys arrivés en fin d'année 2021 font déjà les cours de « baby-poneys » et sortent désormais en balade avec nos plus jeunes cavaliers(es), voir photo : Emmy sur Boulette suivies de Lilou sur Schweppes.

Ces trois derniers mois, nous avons pu organiser un concours « club » mensuel aux Ecuries pour entraîner nos cavaliers et cavalières, avec des épreuves « poney » où nos compétiteurs en herbe ont pu démontrer leur savoir-faire naissant.

A tel point que notre prochaine session de passage de Galops a été avancée au dimanche 24 avril pour permettre à nos plus jeunes cavaliers de passer le galop 2 nécessaire pour pouvoir participer aux compétitions officielles de CSO Poney avant la fin du printemps.

Evidemment, des stages de perfectionnement pour passer les galops sont prévus durant les vacances scolaires (du 12 au 22 avril) ; multi-niveaux, de la découverte de l'équitation au perfectionnement

en passant par la voltige, les jeux, la balade, la maniabilité camarguaise et bien-sûr la théorie indispensable à la réussite aux examens.

Margaret, notre monitrice a également prévu le 17 avril une « journée de Pâques » avec le matin, une chasse aux œufs suivie d'un atelier décoration d'œufs, et l'après-midi, des jeux à poney.

Cet hiver nos cavaliers se sont également mis au « concours complet » : sur la même journée, le cavalier doit dérouler une reprise de dressage, sauter un parcours d'obstacles classique et enfin monter un parcours de cross, soit des obstacles naturels fixes comme des troncs d'arbre ou des rivières.

La première sortie en « complet officiel » a eu lieu le 06 mars à Manosque avec des résultats encourageants ; malheureusement, sur l'ensemble de nos compétiteurs, seules six cavalières étaient disponibles ce jour là pour aller en concours, mais au vu des résultats, nous pensons qu'elles feront des émules !

Prenez soin de vous et tous à cheval !



T.L.P. EQUITATION

Chemin de Fondurane - 83440 MONTAUXOUX

Tél. 04 94 39 89 03 / 06 25 50 63 65 / 06 95 82 21 04

Site : <https://www.tlp-equitation.com>

Facebook : [tlp /equitation](https://www.facebook.com/tlp.equitation)





LES POUN'S EN HERBE

Le centre équestre de pleine nature Les Poun's en herbe (Labellisé Centre de Tourisme Equestre de Qualité, Ecole française d'équitation et bien-être animal) situé sur le chemin de Fondurane à Montauroux représente plus de 230 licenciés pour cette saison 2021/2022 qui viennent chaque semaine bénéficier d'un enseignement ludique et raisonné.

Ces vacances de février ont été très riches en stages. L'animation de nouveaux stages tels que l'éthologie (conduit par une experte fédérale) a pu faire découvrir cette approche à nombreux cavaliers petits et grands. Aussi les stages de perfectionnement en dressage et CSO menés par Vanessa (DESJEPS de Saumur) permet aux cavaliers plus expérimentés de trouver encore plus de finesse et de justesse dans leur équitation. Aussi des découvertes d'animation conduites par Charlotte (« escape Game Cso », « éco fun » et « Kermesse Carnavalesque ») ont donné de belles journées de progression mais dans la joie et la bonne humeur. Enfin les demi-journées ou journées habituelles à ces dates telles que « passage des galops », « voltige », et balades déguisées ont été encore une fois plébiscitées grâce à une météo exceptionnelle pour la saison !

Pour clôturer cette période de stage et souder encore un peu l'équipe, les Poun's ont participé à un concours de CSO d'« entraînement » organisé par nos voisins et confrères de « Ecuries de Fondurane ». Cette journée a été riche en émotions (positives), en ambiance (très sonore), en progrès (de très beaux parcours) et en résultats (2 vainqueurs : Léo et Perle en Poney et Lily et Follow en club 4).

L'équipe « Poun's » tient à remercier chaleureusement l'équipe « Fondurane » pour la gentillesse et la bienveillance de son accueil comme chaque fois.



L'association Les Poun's créée depuis 2014 prend soin de ses vieux chevaux de club (Surya, Flamme et Pialat) en leur offrant une retraite méritée avec la mise à l'herbe pendant 4 mois de l'année. Cette année et la précédente, l'association n'a pu organiser ses fêtes, animations et concours annuels en raison de la crise, les recettes ne sont donc pas rentrées dans les caisses ; pour pallier à cela l'association organise régulièrement des ventes de crêpes au club et a produit cette année encore, des sweat-shirt et tee-shirt aux couleurs du club. Possibilité de commande pour ceux qui le souhaitent.

Vacances de PAQUES : Stages multi-disciplines pendant les vacances de Pâques avec des journées à thème. Stage passage de Galop, Stages tout niveau, du débutant au perfectionnement. Balades tous niveaux

08 mai 2022 : TREC DE MONTAUXOUX Championnat départemental.

Du 04/06/2022 au 06/06/2022 : Championnat régional multi disciplines au Poët à GAP 05 (les Poun's tenteront de ramener la coupe pour Montauroux et le Var)

Juillet/Août : Bivouacs de plusieurs jours pour les cavaliers du club et balades de 2h, demi-journée, coucher de soleil, journée et stage découverte quasi tous les jours et pour tous les niveaux sur réservation.

Les Poun's En Herbe

Centre équestre et pleine nature
Chemin de Fondurane
83440 Montauroux

les-pouns-en-herbe@hotmail.fr

site internet : www.centre-equestre-montauroux.fr



LISTE NON MAJORITAIRE

Que dire sur une page ... alors que tant de préoccupations sont à dénoncer !

La réhabilitation de la place du clos. Nous avons proposé que les futurs projets soient retranscrits dans la revue municipale pour que toute une population montaurousienne puisse donner son avis et influencer sur le choix d'un projet. La Mairie nous répondra qu'un cahier de doléances a été ouvert en mairie et que la population pouvait venir le consulter. Qui est allé en mairie ? quand on sait que la pandémie ne déplace plus personne ...

Et qu'en est-il du label station verte de vacances obtenu sous le mandat de JP BOTTERO ? Quand un maire prône l'étiquette verte en parrainant la candidature de Yannick JADOT aux futures élections présidentielles pour se donner bonne conscience. Alors pourquoi les informations sur le site « station verte » ne sont-elles pas mises à jour ? Le restaurant 1000 Miglia, la brasserie de l'ours n'existent plus depuis des années, les informations sur les commerces sont erronées, la presse, les dentistes, la pharmacie ne sont plus au village. Il ne suffit pas d'afficher des panneaux aux différentes entrées de la commune, si un suivi sérieux et cohérent ne se fait pas derrière !

Les habitants de Montauroux attendent toujours les projets verts ! Le biotope de fondurane, son accès et son lamentable entretien ! Les chemins et caraires de randonnées avec des panneaux ou barrages de propriétaires privés qui entravent le passage des randonneurs quand ils ne leur demandent pas de faire demi-tour ! Difficulté des cheminements par manque d'entretien.

L'entrée de la zone de l'Apier / RD 562 avec un mini rondpoint à l'abandon, preuve d'une négligence totale des commerces autour de ce périmètre.

Et les lotissements en construction dans tous les quartiers de la commune ! ça c'est de l'écologie et de la bonne conscience ! On nous assène pourtant d'un manque d'eau cruel et des restrictions probables dans l'avenir ! Où est la vérité ? Quand l'intérêt personnel de celui qui arbitre les autorisations, en total accord avec cette promotion immobilière, prime sur les intérêts publics ... Y 'aurait-il de l'eau en réserve pour ces constructions ? Comment peut-on prétendre à une écologie maîtrisée devant ce constat ?

La maison médicale, le projet d'un mandat de 2 Millions d'Euros. Aurons-nous les vraies valeurs de cette construction in fine ?

Ne soyons pas dupes ... la bonne place aux premiers rangs de l'intercommunalité et quelques champs de roses ne suffisent pas à faire oublier un bétonnage intensif qui s'étale de Montauroux à Fayence ... et toute la problématique des engorgements routiers qui ne suivent pas l'explosion démographique. Nous restons à l'écoute de nos concitoyens et souhaitons à tous, de belles occupations printanières.

Vos élus Minoritaires.

Christian THEODOSE
06 14 12 88 02

Marie-Hélène SIMON
06 71 70 17 31

Éric GAL
06 07 08 83 76

Véronique BRUNET
06 10 91 94 08

JG TERRASSEMENT
GARANTIE DÉCENNALE

- ASSAINISSEMENTS
- FOSSES SCEPTIQUES
- VRD - TERRASSEMENTS
- PISCINES
- ENROCHEMENTS
- AMÉNAGEMENTS

Devis Gratuit

Jérôme GIORDANENGO
06 07 16 19 64 - MONTAUX
jerome.giordanengo@wanadoo.fr

FC GARAGE

REPARATION
ENTRETIEN
TOUTES MARQUES
VOITURE
POIDS LOURDS

500, chemin de Fondurane
83440 Montauroux
04 94 50 37 88
fcgarage@sfr.fr

**VOTRE
PUBLICITÉ**

ICI?

04 94 85 71 39

HOMMAGE À FERNAND FELIX



Fernand Felix nous a quittés paisiblement chez lui le 26 janvier 2022 à l'âge de 97 ans. Pour les nouveaux arrivants ce nom ne leur dira pas grand-chose.

Pour les plus anciens, c'était d'abord le facteur de Montauroux pendant 40 ans. En mars 1969, il inaugurait la Poste place du Clos au côté de Jacques Krempff, l'ancien maire, madame Bagnoud la receveuse et Marie Raybaud (photo 1).

A l'époque, les tournées se faisaient en vélo et quel vélo !!: 20 kgs sans compter le courrier et quand il fallait d'abord le récupérer à la gare puis le distribuer sur toute la commune y compris Château Tournon, Pont de Siagne, et les mines de Garrot (les Estérets du Lac) il fallait en avoir du mollet (photo 2).

Même qu'une fois, il avait fait la montée avec les célèbres frères Bobet à l'entraînement sur notre territoire. Pendant la même période, il aura travaillé également avec son épouse, Suzanne, fille d'une ancienne famille de Seillans, les « Christine », à la coopérative agricole de Callian, la « Calliannaise ».

Tout le monde se souvient de ce lieu emblématique avec son grand comptoir, la grosse balance ou le visiteur n'hésitait pas à se peser lui-même et ses innombrables sacs de grains ouverts.

Chacun se rappelle, sa gentillesse et sa compétence dans tout ce qui concernait le jardin et le potager et que dire de son arbre fétiche, l'olivier, qu'il vénérât et dont il s'occupait avec tant d'affection.

Montauroux se joint à moi pour adresser à toute la famille Felix, nos sincères condoléances et notre gratitude pour tous les services rendus à la commune et au territoire de Fayence.

Jean-Yves HUET



ETAT CIVIL

Naissances

SPITERI Raphaël, le 1er décembre 2021
BOSSHARD Chloë, le 7 décembre 2021
BARGIS GHOUNINA Léna, le 31 décembre 2021
BARGIS GHOUNINA Lenny, le 31 décembre 2021
VAN BROECK Achille, le 31 décembre 2021
VAN BROECK Anatole, le 31 décembre 2021
CHATELAT Clara, le 7 janvier 2022
BOUNEB Selim, le 11 janvier 2022
DAVID CASAROTTI Nino, le 17 janvier 2022
THIONNET Lola, le 20 janvier 2022
FABRE ENGEL Elliott, le 22 janvier 2022
DAUBIE Victoire, le 27 janvier 2022
MARQUES Tiago, le 28 janvier 2022
D'ALBARET Timéo, le 3 février 2022
LAUTARD Elio, le 6 février 2022
VIGNADOCCHIO Léo, le 6 février 2022
BARTHE Célestin, le 19 février 2022
GIOL Armance, le 21 février 2022
PLESSIS POTHIER Swan, le 23 février 2022

Mariages

CANUTTI Eric, électricien
et BODO Alfreda, retraitée
le 18 décembre 2021

KOHLER Gérard, militaire
et BALBASTRO CORTESE DE PAOLO Christelle,
agent de service Hospitalier
le 22 janvier 2022

GOEHRIG Eddy, gendarme
et BROUSSAN Nadine, cadre fonction territoriale
le 28 janvier 2022

SCHOENENBERGER Mathieu, boulanger
et WANG Lixia, masseuse
le 29 janvier 2022

RAYNAUD Jean, retraité
et LOUIS Danièle, retraitée
Le 17 février 2022

Décès

BOUCHEZ Noëlla veuve AMAGAT, décédée à l'âge de 94 ans
FRAVAL Alain, décédé à l'âge de 73 ans.
MARCHAND Jocelyne épouse DEVISSCHER, décédée à l'âge de 74 ans
BAILLET Ginette, veuve WALTERZ décédée à l'âge de 89 ans
VEDRENNE Pierre, décédé à l'âge de 76 ans
VERHULST Joëlle épouse HARDY-DUPONT à l'âge de 73 ans
HORCLOIS Jean-Yves, décédé à l'âge de 82 ans
SEGURA Micheline veuve CANO, décédée à l'âge de 88 ans
BOUSQUET Marguerite veuve BUCHET, décédée à l'âge de 100 ans
PORCU Patricia décédée à l'âge de 59 ans
SOUCHARD Annick décédée à l'âge de 73 ans
MORALES Christiane veuve ISSAURAT, décédée à l'âge de 88 ans
MAGLECKI Cyril, décédé à l'âge de 36 ans
BOTTI Marc-Louis, décédé à l'âge de 95 ans
PRUDHOMME Jean, décédé à l'âge de 88 ans
BELLOMO Paule, veuve ELDER, décédée à l'âge de 95 ans
BESNARD Jean-Claude, décédé à l'âge de 73 ans
POUJOL Jean-Marie, décédé à l'âge de 88 ans
PERRIMOND Michèle veuve SEVAL, décédée à l'âge de 85 ans
GIORDANA Simon, décédé à l'âge de 92 ans
SORIANO Josefa veuve BARRUS, décédée à l'âge de 97 ans
TORT Gerardo, décédé à l'âge de 96 ans
HEIDEMANN Volker, décédé à l'âge de 85 ans
EYRIES Jacques, décédé à l'âge de 85 ans
CANUTTI Eric, décédé à l'âge de 58 ans
BENLISHAH Liliane, veuve NOEL, décédée à l'âge de 88 ans

Prochain Bulletin Municipal

La prochaine revue municipale
paraîtra début juillet 2022.

Elus et responsables d'associations, n'oubliez pas
de nous adresser votre contribution (articles de 400
mots au maximum sous format « word » uniquement
et photos d'une bonne qualité sous format JPEG et
séparément) avant le mercredi 1er juin 2022.

Adresse à respecter
pour l'envoi de vos articles et photos :
mairie@ville-montauroux.fr

Merci pour votre participation.
Baptiste DALMASSO - Valérie DUGELAY - Philippe VIZIER

LES SEULES POMPES FUNÈBRES FAMILIALES
DU PAYS DE FAYENCE

 **SÉBASTIEN
BRÉMOND**

CÉRÉMONIES PERSONNALISÉES
CONTRATS OBSÈQUES - MONUMENTS - FLEURS

UNE ÉCOUTE ATTENTIVE AU 04 83 11 19 54
PERMANENCE FUNÉRAIRE 24H/24 7J/7

Le Plan Occidental, 83440 Montauroux
www.pompes-funebres-infinity.com - contact@pompes-funebres-infinity.com



CREAMANIA

COMMUNICATION

Une agence passionnée par la création...
Et tellement plus encore !

CONCEPTION GRAPHIQUE

CONSEIL - RÉALISATION - IMPRESSION

OBJET PUBLICITAIRE

CRÉATION DE SITE INTERNET

ENSEIGNE - GRAND FORMAT

RÉGIE PUBLICITAIRE

3 Agences pour être plus proche de vous !

Centre Agora • RD 562
83440 Callian
04 94 85 71 39

11, avenue des Tignes
06400 Cannes
04 97 06 99 99

26, place Agricola
83600 Fréjus
04 22 54 25 78

www.crea-mania.com - devis@crea-mania.com



le Mensuel

